

Union Pongiste Roz-Baguer

Club N°07350074

18ème TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE

Dimanche 04 Juin 2017

Salle Omnisports de Beauregard, rue Amiral Duperré

35120 BAGUER MORVAN

REGLEMENT

Article 1 : L'Union Pongiste Roz-Baguer organise son tournoi régional annuel le **Dimanche 04 Juin 2017, salle omnisports de Beauregard, rue Amiral Duperré à BAGUER MORVAN.**

Article 2 : Le Règlement est celui de la FFTT et les épreuves sont placées sous son contrôle.

Article 3 : Le tournoi comportera sept tableaux :

Tableau C : **5 à 10**, début à 9h.

Tableau B : **5 à 13**, début à 10h.

Tableau E : **Féminines toutes catégories**, début à 10h.

Tableau D : **5 à 8**, début à 11h.

Tableau A : **5 à 16**, début à 12h.

Tableau F : **Benjamins à Juniors**, début à 13h.

Tableau G : **Double Total <2500 points** début à 14h.

Article 4 : Les points pris en compte seront les points officiels figurant sur la licence deuxième phase 2016/2017. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 5 : Un joueur senior ne peut s'engager que dans deux tableaux maximum. Un benjamin, minime, cadet ou junior peut s'engager dans trois tableaux maximum : le tableau F et deux tableaux seniors. Une joueuse senior peut s'engager dans trois tableaux maximum : le tableau E et deux autres tableaux seniors. Une joueuse benjamine, minime, cadette ou junior peut s'engager dans trois tableaux maximum : le tableau E et deux autres tableaux.

Article 6 : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau s'il n'y a pas minimum 8 inscriptions.

Article 7 : Les joueurs se présenteront au pointage 30 min avant le début des tableaux.

Article 8 : Tout joueur non présent à la table après 3 appels de son nom sera éliminé du tournoi sans qu'il puisse réclamer remboursement partiel ou total de son engagement.

Article 9 : Les joueurs seront répartis par poules de 3 ou 4 joueurs. Il y aura deux qualifiés par poule pour le tableau à élimination directe.

Article 10 : Les parties se dérouleront toutes au meilleur des cinq manches.

Article 11 : La clôture des engagements se fera 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Article 12 : Le droit d'inscription est fixé à 6 euros par tableau et 11 euros pour 2 tableaux. Le tableau G (double) est fixé à 6 euros par équipe. Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.

Article 13 : Renseignements et Inscriptions **avant le samedi 03 juin 21h** :

Par téléphone : Julien Carré 06.20.32.12.88

Par Mail : julien.carre35@bbox.fr

Site internet : <http://www.union-pongiste-roz-baguer.org/>

Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.

Article 14 : Tous litiges et réclamations seront examinés par le juge arbitre. Le Juge Arbitre est Mr GOUSSET Vincent (JA3). Le directeur des épreuves est Mr CARRE Julien. Tout engagement est l'acceptation à ce règlement.

Article 15 : Le club organisateur décline toute responsabilité pénale et civile pour les accidents corporels, matériels ainsi que pour les vols et pertes dont pourraient être victimes joueurs et spectateurs.